

HONORAIRES DE NEGOCIATION IMMOBILIERE

Les honoraires de négociation immobilière sont à la charge de l'acquéreur et fixés à 5% hors taxes du prix de vente avec un minimum de SEPT MILLE EUROS (7.000,00 €) hors taxes, soit HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (8.400,00 €) toutes taxes comprises.

HONORAIRES DE RECHERCHE DE LOCATAIRE

Les honoraires de recherche de locataire sont à la charge du bailleur et fixés à UN MOIS DE LOYER hors taxe avec un minimum de CINQ CENTS EUROS (500,00 €) hors taxes, soit SIX CENTS EUROS (600,00 €) toutes taxes comprises.

Le tout en conformité avec les dispositions de l'article L.444-1 du Code de commerce et de l'article annexe 4-9-I. 4^b du décret n°2016-230 du 26 février 2016 relatif aux tarifs de certains professionnels de droit et au fonds interprofessionnel de l'accès au droit et à la justice.

